

78^{ème} Congrès de l'Assemblée des Départements de France

Orléans

Séance d'ouverture mercredi 29 octobre 2008

Intervention de Claudy LEBRETON, Président de l'ADF

(Seul le prononcé fait foi)

Monsieur le Président du Conseil général du Loiret, cher Eric,
Mesdames et Messieurs les Présidents de Conseils généraux, mes chers collègues,
Mesdames, Messieurs,

Je veux tout d'abord remercier notre collègue, Eric DOLIGE, qui nous accueille à Orléans et qui a mis à notre disposition ces locaux très adaptés du Centre de Conférence.

En votre nom je le remercie ainsi que ses collègues élus, notamment le Docteur CARRE, Premier vice-Président du Conseil général, et l'ensemble de ses collaborateurs qui ont préparé activement ce congrès en étroite relation avec les services de l'ADF.

Notre Congrès se déroule dans un contexte politique et un climat un peu particuliers.

Je pense à la crise financière mondiale et aux annonces incessantes d'une réforme de l'organisation territoriale de la République. J'y reviendrai pour ce qui est des conséquences pour nos départements, pour ouvrir un débat ce matin après la partie statutaire de notre Congrès.

Notre congrès est aussi le premier après le renouvellement issu des élections cantonales de mars dernier.

Nous sommes donc entrés dans un nouveau mandat pour l'ADF, mais aussi pour vous tous.

Permettez-moi donc de saluer les 25 nouveaux Présidents et en commençant par nos deux nouvelles collègues, Claude ROIRON, Présidente du Conseil général d'Indre-et-Loire, qui est par ailleurs, la benjamine de notre Assemblée et Josette DURIEU, Présidente du Conseil général des Hautes-Pyrénées.

Les dernières élections ont montré un fort renouvellement des Présidents et des exécutifs, cette ouverture est donc pour moi l'occasion de rappeler ce que sont les Départements de France et ce qu'est l'Assemblée des départements de France.

Les départements et l'ADF

Il n'est pas inutile de redire que le mandat précédent a été celui des transferts :

- le transfert complet du RMI fin 2003
- la loi « libertés et responsabilités locales » du 13 août 2004
- la loi de modernisation des SDIS (août 2004)
- la loi de cohésion sociale (janvier 2005)
- la loi en faveur des personnes handicapées (février 2005).

Sans oublier, début 2007, des dispositions de la loi créant le droit opposable au logement et la loi réformant l'organisation des tutelles, qui entrera en vigueur au 1^{er} janvier prochain.

La conséquence de ces compétences supplémentaires a été immédiate : nos budgets ont fortement augmenté, les dépenses « subies » représentent 90% de l'ensemble de nos budgets, nos effectifs de personnels se sont sensiblement accrus avec, notamment, l'arrivée de 43 000 TOS exerçant dans les collèges et de 30 000 Agents de l'Équipement.

26 ans après les premières grandes lois de décentralisation j'ai l'habitude de dire que dans la France d'aujourd'hui, **plus aucune grande politique ne peut être conduite sans le concours des collectivités locales.**

Très logiquement l'ADF a dû s'adapter à ces nouvelles réalités.

L'ADF est une tête de réseau. Je souhaite que depuis notre siège parisien nous mobilisions nos collaborateurs, dans les départements, notamment les plus éminents et les plus expérimentés afin qu'ils fassent partager leur expertise et leur savoir-faire à l'ensemble de nos collectivités.

L'ADF c'est **la Maison des départements.**

Notre association est d'abord celle des 102 Présidents, de métropole et d'Outre mer, mais n'oublions pas d'assurer la place qu'ils méritent aux 4218 Conseillers généraux.

C'est ce qui nous a conduits à transformer lors de notre dernier Congrès de Marseille le Collège associé en **Conférence permanente des Conseillers généraux** composée de 2 élus par département, l'un de la majorité et l'autre de l'opposition. Cette Conférence que j'espère installer prochainement (que tous ceux d'entre vous qui n'ont pas encore désigné leurs représentants à cette Conférence le fasse rapidement), sera le lieu naturel de débat et de proposition sur le statut de l'élu, les conditions d'exercice du mandat départemental, la démocratie locale.

L'ADF c'est l'association du **pluralisme politique** assumé et vécu comme un facteur d'enrichissement.

Toutes nos instances : commissions, bureau, conférence exécutive, sont des lieux de débats entre élus de convictions différentes qui confrontent leurs idées, se respectent et, au final, travaillent ensemble, comme cela se passe, le plus souvent, dans chacun de nos Conseils généraux.

L'ADF c'est aussi **une force de proposition et de négociation.** Face au gouvernement, à la majorité parlementaire, nous ne voulons pas nous contenter de réclamer, de revendiquer ou de nous lamenter.

Nous voulons être associés, en amont, à toutes les réformes qui nous concernent. Nous souhaitons discuter avec l'État et nous sommes prêts à nous engager sur des compromis librement négociés. Je viens de le répéter au Premier Ministre, jeudi dernier, sur un sujet qui nous mobilise tous : la révision de l'architecture territoriale.

Les débats qui s'annoncent en ce sens donnent toute sa place à l'ADF.

L'actualité nous touche en force.

Curieusement, au moment même où les départements faisaient face à des responsabilités plus larges et plus lourdes, au moment où l'ADF affirmait sa raison d'être, le débat sur la pertinence des 3 niveaux de collectivité a été relancé.

J'observe, comme vous, les effets d'annonce tous azimuts et la cacophonie ambiante. Il ne se passe plus une semaine sans qu'un responsable national, de préférence ancien ministre ou jeune élu « plein d'avenir », ne fasse une nouvelle proposition d'organisation de la France territoriale. Comme-ci les difficultés de compréhension que peuvent ressentir certains de nos concitoyens avaient pour seule réponse une réorganisation de l'architecture des collectivités territoriales.

Ainsi, l'antienne sur la suppression des départements est-elle un « effet de mode » très parisien, comme le devient d'ailleurs le scénario général de fusion avec les régions.

Maintenant c'est au tour du Président de la République. Ce dernier a d'annoncé l'ouverture d'un grand chantier dès la fin de cette année sur la « carte administrative » territoriale de notre pays et a mis en place le « fameux » Comité Balladur.

Il a rappelé ses objectifs, les siens, mercredi dernier lors de l'installation de ce **Comité pour la réforme des collectivités locales**, je le cite car ses propos méritent d'être bien saisis : *« Les Français trouvent d'abord que le nombre d'échelons de collectivités locales est excessif. Ils sont exaspérés par l'augmentation de la fiscalité locale et le coût croissant du fonctionnement des collectivités. Ils critiquent l'enchevêtrement des compétences, leurs multiples redondances, et regrettent l'absence de responsabilités claires. La vérité, c'est que ces éléments de diagnostic, nous les partageons tous »*.

Je prends ces affirmations très au sérieux, comme beaucoup d'entre vous.

Comme nous en sommes convenus lors de notre réunion extraordinaire du 15 octobre dernier : nous devons nous mobiliser.

En votre nom, avec l'exécutif de l'ADF, j'ai donc rencontré le Premier Ministre jeudi dernier.

Franchement, si le Premier Ministre a eu des mots « agréables » à l'égard des départements –« *vous êtes efficaces* », « *vous ne devez pas vous sentir en accusation* », « *la réforme ne passe pas par la suppression d'un échelon* », etc.- je n'ai pas senti chez ce denier un engagement notable pour suivre ce dossier et en repoussant la réunion d'une Conférence nationale des exécutifs après le rendu des conclusions du Comité Balladur, j'ai le sentiment que ce sujet lui échappe un peu...

Nous en reparlerons cet après midi.

En effet, en raison de cette actualité, j'ai choisi de modifier l'organisation de notre Congrès et de consacrer toute cet après-midi à un débat sur ce sujet majeur pour l'avenir de nos collectivités.

Nous aurons donc dès 14h30, une introduction à la discussion par Michel DINET, le premier vice-président, et ensuite deux tables-rondes entièrement consacrées à cette question, auxquelles participeront Alain MARLEIX et nos collègues de l'AMF et de l'ARF.

Enfin, vers 18h, j'accueillerai Madame Alliot-Marie, Ministre de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales.

Mes Chers collègues, lors de ce 78^{ème} Congrès nous aurons des sujets majeurs pour l'avenir de nos collectivités à aborder.

Ne nous trompons pas de débat. La question de la crise des finances publiques est la question première que nous avons à traiter.

Mes Chers collègues le Département est une collectivité moderne, installée dans l'avenir, porteuse d'innovations, d'expérimentations qui est la garante des solidarités sociales et territoriales. Ce Congrès sera l'occasion de le rappeler haut et fort.